

Le compte-rendu examiné par la CUN-CBG, à la réunion des 29 et 30 août 2022

Étaient présents :

Mme Christelle Nominé, MM. Laurent Bernard, Frédéric Boutin, Jean-Denis Devins, Roger Di-Manno, Yannick Douaud, Guy Fritsch, Philippe Gisselbrecht, Serge Gladieux, Gilbert Guevel, Jean-Bernard Moings, Bernard Roser et Pierre Rouillon.

Absents excusés : MM. Alexandre Balzer président de la SCC, Jean-Pierre Carrière, Jean-Claude Delpech, Michel Beyer remplacé par Laurent Bernard, William Langlois remplacé par Roger Di-Manno.

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance.
2. Examen des C. R. des Groupes Travail.
3. Questions diverses.

1. Ouverture de la séance sous la présidence de :

M. Jean-Bernard Moings, vice-président de la SCC, et président de la Commission d'Utilisation Nationale « Chiens de Berger et de Garde »,

2. Examen des projets de comptes rendus des réunions des « Groupes Travail »

- 2.01 CR Ring
- 2.02 CR Mondioring
- 2.03 CR Campagne
- 2.04 CR IGP/FH
- 2.05 CR Pistage Français
- 2.06 CR Obéissance
- 2.07 CR Recherche Utilitaire
- 2.08 CR Sauvetage
- 2.09 CR Administrations
- 2.10 CR Formation

2.01 Groupe Travail Ring

Compte-rendu de la réunion du groupe en date du 24 juin 2022

Membres présents : MM. Serge Gladieux, responsable du groupe, Serge Amendola, Michel Rivière, Xavier Attra, et Stéphane Bottaro

Ordre du jour :

- 1. Juges
- 2. Dossiers juges
- 3. DROM-COM et Championnat de France 2022
- 4. Bilan des sélectifs 2022
- 5. Hommes assistants officiants aux sélectifs
- 6. Notation des hommes assistants sélectifs 2022
- 7. Fiche technique des hommes assistants niveau 1.2.3
- 8. Parcours scindé concurrents

- 9. Parcours scindé sélection des Hommes Assistants
- 10. Finale Grand Prix SCC 2022
- 11. Sélectifs 2023
- 12. Championnat de France 2023
- 13. Championnat des DROM-COM 2023
- 14. Finale Grand Prix SCC 2023
- 15. CSAU
- 16. Invités de races sur la Finale
- 17. Formation des hommes assistants
- 18. Convention avec pays étrangers
- 19. Convention Philippines
- 20. Site du GTR et page Facebook
- 21. Rappel tirage au sort
- 22. Questions diverses

1. Juges

M. Michel Valladon nous ayant fait part d'arrêter sa fonction de juge de la discipline, nous proposons à la CUN-CBG que celui-ci soit admis à l'honorariat.

Le GTR propose à la fonction de juge formateur :

MM. Daniel Saorin, Stéphane Bottaro et Jean Marc Charrière

Le GTR accepte l'extension de jugement de Mme Patricia Sorcelle-Bigot (juge de pistage)

2. Dossiers juges

Lors d'un concours se déroulant le 3 mai 2022 à Renault-Douai M. Serge Pépin a délivré deux brevets. Ce concours n'étant pas inscrit au calendrier ces deux brevets ont été de ce fait annulés par la CUN-CBG ainsi que le service des résultats de la SCC.

Un courrier de rappel a été transmis à M. Philippe Bernard, afin de lui rappeler de s'assurer de la conformité des licences pour les chiens inscrits à un concours (concours du Club Canin de l'Est le 14 mai 2022).

Un courrier de rappel a été transmis à M. Jean François Léoni afin de lui rappeler de s'assurer de la vérification des licences des hommes assistants avant le début du concours. (Concours du Club Canin de Monthelon le 22 mai 2022). Un courrier a également été transmis à M. Conchaudon homme assistant concerné.

3. DROM-COM et Championnat de France 2022

Le GTR tient à remercier vivement, la Territoriale du Bourbonnais, M. Michel Domingo président du Club de Domérat et l'ensemble des bénévoles qui ont participé à la réussite totale de ces deux grandes manifestations. Ils ont fait honneur à leur territoriale ainsi qu'à la discipline, félicitations à tous.

4. Bilans sélectifs 2022

Durant la tournée de sélectif 2022, le GTR a tenu son rôle d'échange avec les différents jurys faisant suite aux faits remontés par certains concurrents.

Pour donner suite à ces courriers et échanges téléphonique, les juges et hommes assistants concernés ont été contactés afin de leur demander des explications, nous avons à chaque fois répondu aux personnes concernées, des consignes de rappel des règles ont été faites aux juges et hommes assistants concernés dès que cela s'avérait nécessaire.

Sélectif de Saint Gilles (groupe 4) du 20 mars, à la suite d'une action sur le chien d'un concurrent lui occasionnant une blessure, un courrier d'avertissement a été transmis à M. Sofiane Tarefet afin de lui rappeler qu'il devait respecter scrupuleusement le règlement en vigueur.

Sur ce même sélectif un incident a eu lieu impliquant un concurrent M. Thierry Fouilleul et son fils Florian Fouilleul envers M. Sofiane Tarefet homme assistant de ce sélectif, un rapport a été transmis à la Canine Bretonne qui aura la charge d'instruire cette affaire.

5. Hommes Assistants officiant aux sélectifs

Concernant les hommes assistants qui officient aux sélectifs, le GTR propose que :

Lorsqu'un homme assistant est retenu officiellement par le GTR pour officier aux sélectifs et approuvé par le comité de la SCC celui-ci ne pourra plus être conducteur d'un chien engagé aux sélectifs et Championnat de l'année et ceci dans la période qui va de l'approbation du PV de CUN-CBG à la fin du Championnat de France. Ce point sera précisé lors de la sélection niveau 3, au règlement des hommes assistants et au nouveau règlement des hommes assistants.

6. Notation hommes assistants sélectifs 2022

	BOUTONNET	LECOMTE	GARGUELO	BILLOU	VILLAIN	TAREFET	ORIENTAL	Egrinée	
GROUPE 1	92	84	41	51		68	63		19
GROUPE 2	43	62	40	23		42	42		12 2 NON VOTANT
GROUPE 3	106	121	61	42		74	79		23
GROUPE 4	101	95	97	53		35	39		20
GROUPE 5	68	89	67	32	47	****	33		16 1 BULLETIN NUL
GROUPE 6	47	55	29	24		27	28		10
GROUPE 7	70	95	57	48		75	75		20
GROUPE 8	58	93	102	49		69	49		20 2 NON VOTANT
TOTAL	585	694	494	322	47	390	408		
div par 140	4,18	4,96	3,53	2,30		3,15	2,91		TOTAL 140
CLASST	2	1	3	6		4	5		

CLASSEMENT FINAL ETABLI EN PRENANT 100% DES VOTES DES CONDUCTEURS

NOTA: POUR MR TAREFET SOFIANE = TOTAL DES NOTES DIVISE PAR LE NOMBRE DE VOTANT SOIT : 140 votants -16 = 124 (votant GR 5)
DE CE FAIT : 390 : 124 = 3,15

7. Fiche Technique des sélections des hommes assistants, niveau 1, 2 et 3 :

Voir annexe 1 à la fin du compte rendu du GT Ring, pages de 6 à 10,

8. Parcours scindé concurrents :

Voir annexe 2 à la fin du compte rendu du GT Ring, pages 11 et 12,

9. Parcours scindé sélection hommes assistants, niveaux 1 et 2 :

Le GTR propose la mise en place d'un parcours scindé qui devra être mis en place lors des sélections niveau 1 et 2 en cas de fortes chaleurs (voir Annexe 3)

En cas de chaleur, sans tenir compte d'un degré de température défini, le juge mettra en place le parcours scindé.

Le déclenchement et la mise en application du parcours scindé sera sous la responsabilité du Juge.

Le passage des concurrents devra s'appliquer de la façon suivante : tous les concurrents devront effectuer la première partie selon leur ordre de passage et, reprendront la deuxième partie en respectant le même ordre.

La décision sera prise par le juge en fonction des conditions climatiques.

Dans un souci de préserver l'intégrité physique de l'homme assistant en cas de chaleur, en plus du parcours scindé et tout en respectant les horaires de jugement, le juge se doit d'être vigilant à :

- Laisser récupérer les hommes assistants
- Leur laisser la possibilité de s'hydrater autant de fois que nécessaire
- Il pourra à tout moment interrompre le parcours du concurrent qui se trouverait en souffrance

Il est précisé, que l'organisateur de la sélection devra fournir des bouteilles d'eau aux concurrents autant que nécessaire.

Le GT Ring insiste sur le fait que le plus important est de préserver les candidats de la forte chaleur d'où l'application de la meilleure formule : scindé, tôt le matin et/ou en soirée.

Le parcours scindé devra être appliqué de la façon suivante :

Niveau 1

1er parcours : 1 chien : défense et face (brevet) / garde au ferme et fuyante (échelon 1)

2ème parcours : 1^{er} chien : garde au ferme, défense et fuyante / 2^{ème} chien : recherche, face, garde d'objet, arrêtée

Niveau 2

1^{er} parcours : 1 chien : défense et face (brevet) / face, recherche

2^{ème} parcours : 1^{er} chien : garde au ferme, défense et fuyante / 2^{ème} chien : recherche, face, garde d'objet, arrêtée

Tous les candidats devront effectuer le 1^{er} parcours selon leur ordre de passage. Une fois tous les candidats ayant effectué le 1^{er} parcours, ils reprendront avec le 2^{ème} parcours tout en respectant le même ordre de passage.

Tirage au sort :

Le tirage au sort devra s'effectuer de la façon suivante (chaque concurrent devant être tiré indépendamment) :

Pour le 1er parcours : le candidat devra tirer au sort 1 chien de niveau 2.

Pour le 2^{ème} parcours : le candidat devra tirer au sort 2 chiens différents de niveau 3.

Les chiens inscrits par le candidat ne seront pas retenus pour le tirage au sort)

Selon le règlement en vigueur, la sélection commencera par la partie théorie, puis par la partie pratique physique et se terminera par la partie technique.

10. Finale du Grand Prix SCC 2022

L'homme assistant remplaçant sera M. Florian Piau niveau 2 du Club de Dinard (35)

11. Sélectifs 2023

Jurys pressentis :

MM. Serge Amendola et Patrick Job

MM. Jean-Pierre Poirier et Jean-Luc Courteille

MM. Patrick Simon et Jean-Marc Charrière

12. Championnat de France 2023

Le Championnat de France sera organisé par l'ACT du Centre-Val-de-Loire à Amboise les 17 et 18 juin 2023

Jurys pressentis

MM. Serge Gladieux et Maurice Malaisé

Juge au contact : M. Jean-Marc Barriol

13. Championnat des DROM-COM 2023

Le Championnat des DROM-COM sera organisé par l'ACT du Centre-Val-de-Loire les 10 et 11 juin 2023 (lieu à définir)

Jury pressenti : M. Guy Alart

14. Finale du Grand prix SCC 2023

La Finale du GP SCC se déroulera au Club le Croc Fidèle (ACT Haute-Vienne) les 23 et 24 septembre 2023

Jury pressenti : M. Frederic Aubry

15. CSAU

Le GTR rappelle que le CSAU doit être obligatoirement être effectué avant l'épreuve du brevet.

Le juge à l'obligation également de passer les participants un par un et non en groupe.

16. Invités de race à la Finale

Après étude, le GTR maintient les règles actuelles de sélection des invités de race.

Si aucun représentant de sa race n'est finaliste, un chien, ayant à l'issue des sélectifs, obtenu une moyenne égale ou supérieurs à 340 pts et obtenu au moins 90 % du dernier concurrent sélectionné, sera invité à participer à la Coupe de France. Le GTR précise que les variétés de race ne sont pas admises

17. Formation des hommes assistants au niveau national

La dernière formation programmée cette année à dû être annulée faute de participant. Le GTR prendra contact avec les différents coordinateurs de groupe afin d'étudier la mise en place de ces formations par groupe.

18. Conventions avec pays étrangers

Au vu de la complexité de la situation des hommes assistants étrangers concernant la délivrance des licences, les sélections passées ou pas en France, le GTR rajoutera à cette convention le protocole défini par la CUN-CBG (Annexe 10 au C/R CUN-CBG du 28.02.2006, mise à jour au 20 janvier 2022) qui précise l'ensemble de ses dispositions.

Cette nouvelle convention sera diffusée à tous les pays signataires, ils devront obligatoirement nous la renvoyer signée par les deux parties, à savoir le président de l'association ainsi que le président de la fédération du pays. En cas de non-retour dans les délais prescrit, le GTR ne donnera plus son accord concernant les demandes de juges et des hommes assistants.

Voir annexe 3 à la fin du compte rendu du GT Ring, pages 13 et 14,

19. Demande de convention des Philippines

Le GTR a pris contact avec les demandeurs afin de connaître leurs réelles intentions et ce qu'ils prévoient à terme pour développer le Ring dans leur pays (en attente d'une réponse)

20. Site du GTR et page Facebook

Le GTR rappelle que toutes les informations utiles aux juges, aux licenciés, aux présidents de CUT, aux HA etc. sont sur le site, vous y trouverez également les résultats des concours et tous les renseignements liés aux différents évènements de la discipline.

La page Facebook du groupe est également mise à jour régulièrement, vous y trouverez un ensemble d'informations liées aux (manifestations, concours et communiqués divers du GTR).

21. Rappel tirage au sort

Le GTR tient à préciser que lors de l'ouverture du Championnat de France (remise des carnets de travail, tirage au sort des concurrents, tirage au sort de l'ordre des exercices) tous les concurrents et les chiens en blanc compris, se doivent d'être obligatoirement présents comme le prévoit le règlement.

22. Questions diverses

Suite à de nombreuses questions sur l'âge limite des chiens à poursuivre la compétition (certains chiens sont inscrits dans les concours alors qu'ils ne sont plus en état d'effectuer un parcours) au titre du BEA, le GTR rappelle ce que prévoit le règlement des juges : « *veiller au bien-être des chiens (hygiène et sécurité), interdire l'accès aux épreuves à un chien qui ne lui semblerait pas en l'état de participer.* »

Annexe 1 : fiche Technique des sélections des hommes assistants, niveau 1, 2 et 3 :

Son utilisation est obligatoire pour valider toute sélection.

Tout organisateur de sélection devra adresser la liste des candidats inscrits niveau 1 et 2 au responsable des hommes assistants du GTR pour validation 15 jours avant celle-ci à l'aide du programme informatique.

JURY NIVEAU 1 ET 2

- + D'un juge (territoriale ou hors territoriale)
- + D'un conducteur ayant présenté un chien en échelon 3 de la discipline
- + D'un homme assistant de niveau 3 ou 2 en activité ou ayant officié à ce niveau

RÉGLEMENTATION NIVEAU 1 ET 2 :

Sélection organisée une fois par an au sein du groupe d'appartenance selon le découpage du GTR :

- + Une seule sélection niveau 2 par groupe
- + Une sélection supplémentaire niveau 1 par Territoriale programmée obligatoirement après le niveau 2 du groupe
- + Chaque concurrent devra obligatoirement présenter un chien de niveau 2 et de niveau 3 (pointage excellent acquis)
- + Un tirage au sort sera effectué pour le passage des concurrents et des chiens.

En aucun cas un concurrent ne pourra passer son propre chien ou ceux présentés par lui même

Un candidat se présentera obligatoirement à la sélection organisée par sa Territoriale ou par son groupe d'appartenance.

Le candidat qui réussira sa sélection niveau 1 disposera d'un délai de 1 mois après sa sélection pour transformer sa licence « entraînement » en licence « sélectionné » sans cette modification effectuée, il lui sera interdit d'officier en concours sous peine d'obtenir un rapport défavorable.

Le candidat qui changera d'échelon aura l'obligation dans le mois suivant la sélection d'effectuer la modification de sa licence, sans cette modification effectuée, il lui sera interdit d'officier en concours sous peine d'obtenir un rapport défavorable.

PRÉSENTATION A UNE SÉLECTION HORS TERRITORIALE OU HORS GROUPE D'APPARTENANCE :

Dans tous les cas, toute dérogation devra être demandée obligatoirement au GTR et c'est celui-ci qui accordera l'autorisation.

- + En cas de blessure grave et caractérisée lors de la sélection, avec présentation d'un certificat médical lors de la demande de dérogation ainsi que d'un rapport circonstancié du juge attestant la blessure.
- + Si une sélection devait être annulée dans un groupe par manque de concurrents, le GTR n'accordera pas de dérogation aux éventuels candidats de ce groupe qui ne se seraient pas inscrits et qui demanderaient à effectuer une sélection dans un autre groupe au cours de l'année.

DURÉE DE VALIDITÉ :

- + **Quatre ans**

La validité est fixée à la fin de la date de sélection.

Exemple : sélection le 20/06/2018, l'homme assistant pourra officier jusqu'au 20/06/2022

A l'issue de cette date l'homme assistant devra repasser une sélection niveau 1 ou niveau 2 (voir conditions requises pour passage niveau 2)

Il devra s'assurer en début d'année dès parution du calendrier qu'une sélection est bien programmée dans son groupe.

Un homme assistant arrivant au terme de sa sélection aura un délai d'une année pour pouvoir passer une sélection s'il remplit les conditions requises demandées pour cette sélection.

Cette période d'inactivité sera considérée comme étant hors sélection.

Il devra obligatoirement être en possession d'une licence « entraînement »

Sélection NIVEAU 1

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- ✚ Avoir seize ans révolus, possibilité d'être présenté à la sélection avec accord parental.
- ✚ Participation aux concours officiels à partir de 16 ans révolus avec accord parental.
- ✚ Être détenteur d'un certificat de médecine sportive autorisant la pratique des sports datant de moins de 3 mois.
- ✚ Fournir une copie du carnet de santé ou pièce médicale attestant d'une vaccination antitétanique à jour.
- ✚ Être présenté par un Club d'Utilisation affilié à une ACT et habilité par la SCC dans le cadre des activités de mordant.
- ✚ Être détenteur d'une licence homme assistant « entraînement » pour l'inscription en niveau 1 et d'une licence « concours » en niveaux 2 qui couvrira les risques éventuels.
- ✚ Être en mesure de se soumettre aux conditions techniques imposées par l'organisateur de la sélection (horaires, ordre de passage, chiens accompagnateurs, costume, pistolet, balles).

EXAMEN SÉLECTION :

Pour être sélectionné **Niveau 1**, le candidat devra obtenir :

- ❖ A l'épreuve théorique = 14 points minimum (note prise en compte à hauteur de 15%)
- ❖ A l'épreuve sportive = 10 points minimum (note prise en compte à hauteur de 15%)
- ❖ A l'épreuve technique = 14 points minimum (note prise en compte à hauteur de 70%)
- ❖ Si les notes minimums ne sont pas atteintes le candidat se verra éliminé
- ❖ La sélection sera validée si le candidat obtient une **moyenne supérieure ou égale de 14 points impérativement**

SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Brevet, concours comportant les échelons 1 et 2 et en complément de l'HA de niveau 2 ou 3 pour les concours en échel.3.

L'homme assistant sélectionné niveau 1 ne peut officier à l'étranger, ni à l'occasion des Championnats Territoriaux.

Sélection NIVEAU 2 :

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

✚ **Pour un homme assistant niveau 1 :**

- Être sélectionné depuis plus d'un an au jour de la sélection (plus ou moins sept jours) et ayant officié dans quatre concours en échelon 3 présélectifs (minimum 4 chiens), sous 3 juges différents et avoir obtenu 4 rapports favorables (cotations égales ou supérieures à 10), dans les deux années précédant la date de sélection.
- Le candidat pourra prendre ces informations auprès du responsable des hommes assistants du GTR.
- Les photocopies du carnet de travail devront être fournies lors de l'inscription

✚ **Pour un homme assistant niveau 2 :**

- Être sélectionné au jour de la sélection et ayant officié dans quatre concours en échelon 3 présélectifs (minimum 4 chiens) sous trois juges différents et avoir obtenu quatre rapports favorable (cotations égales ou supérieurs à 10), dans les deux années précédant la date de sélection.
- Le candidat pourra prendre ces informations auprès du responsable des hommes assistants du GTR.
- Les photocopies du carnet de travail devront être fournies lors de l'inscription.
- Un homme assistant qui aura été sélectionné niveau 3 et qui a eu une interruption totale de carrière d'une durée maximale de trois ans (aucun concours à partir de sa fin de sélection niveau 3 ex. homme assistant sélectionné niveau 3 en 2019 fin de sélection 2021 = aucun concours à son actif ne devra être enregistré pendant les années 2022, 2023, 2024), peut obtenir une dérogation exceptionnelle accordée par le GTR afin que celui-ci passe directement une sélection niveau 2.
- Il devra, afin de passer cette sélection, être en possession d'une licence « entraînement de l'année ».
- Le GTR se réserve le droit, avant d'accorder cette dérogation, d'étudier le dossier de chaque HA, ayant fait l'objet de sanctions éventuelles de la part de la CUN-CBG ou de sa Territoriale.
- Il devra répondre aux critères demandés pour la participation à une sélection (cf. niveau 1).

- Suite à la notation des hommes assistants, possibilité d'interdire au candidat de se présenter à la sélection selon les cas prévus. (Compte-rendu de la réunion du GTR en date du 3/09/2015, validé par la CUN-CBG le 20/11/2015 et par la SCC le 08/12/2015)

EXAMEN SÉLECTION :

Pour être sélectionné Niveau 2, le candidat devra obtenir :

- A l'épreuve théorique = 14 points minimum (note prise en compte à hauteur de 15%)
- A l'épreuve sportive = 12 points minimum (note prise en compte à hauteur de 15%)
- A l'épreuve technique = 14 points minimum (note prise en compte à hauteur de 70%)
- Si les notes minimums ne sont pas atteintes le candidat se verra éliminé
- La sélection sera validée si le candidat obtient une **moyenne supérieure ou égale de 14 points impérativement.**

Le candidat qui n'obtiendrait pas 14 points serait reconduit niveau 1, sauf avis défavorable du jury.

SECTEUR D'ACTIVITÉ NIVEAU 2 :

Brevet, épreuves comportant les échelons 1, 2 et 3, présélectifs et Championnats Territoriaux. Les hommes assistants, sélectionnés niveau 2 peuvent officier à l'étranger avec l'approbation de la SCC et du GTR

Sélection NIVEAU 3 :

Effectuée au niveau national, sous l'égide du GTR afin de sélectionner les hommes assistants qui officieront lors des Championnats Territoriaux, lors des sélectifs et lors des finales.

Le GTR fixera le nombre de candidats sélectionnés niveau 3 par rapport à différents critères :

- Besoins
- Nombres de candidats
- Notes obtenues par les candidats

FRÉQUENCE :

Une sélection niveau 3 sera organisée tous les 2 ans le 3^{ème} week-end complet de septembre, les années paires.

JURYS :

Les Jurys seront désignés par le GTR ils seront composés

- ✚ D'un Juge
- ✚ D'un Membre du GTR
- ✚ D'un Conducteur ayant présenté un chien en échelon 3 de la discipline
- ✚ D'un Homme Assistant de niveau 3 en activité ou ayant officié à ce niveau

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- ✚ Ouverte à tous les hommes assistants de niveau 2 et niveau 3
- ✚ Ils devront avoir réalisé 4 concours niveaux 3 : avec 4 juges différents dans les 2 années précédant la dernière date de sélection (minimum 4 chiens) et avoir obtenus 4 rapports favorables (cotations égales ou supérieures à 10)
- ✚ Les concours présélectifs des hommes assistants français ayant officié à l'étranger pourront être comptabilisés uniquement si le juge qui officie est un juge français et qu'il transmet bien son rapport de jugement au GT Ring
- ✚ L'homme assistant devra avoir obtenu l'accord du GT Ring pour officier à l'étranger et remplir les conditions ci-dessus.

DURÉE DE SÉLECTION :

- ✚ Les hommes assistants sélectionnés niveau 3 le seront pour deux ans, pour les deux autres années sélectionnés niveau 2

Les hommes assistants n'ayant pas réussi leur sélection niveau 3 dans le nombre défini à l'avance par le GTR, se verront reconduit niveau 2 pour quatre ans à la date de cette sélection, ceux qui seront en dehors de ce nombre défini conserveront leur sélection niveau 2 en cours

Exemple : Pour la sélection de 2022, les 25 premiers sélectionnés niveau 3, les 10 suivants sélectionnés niveau 2 pour quatre ans, le reste sélectionné niveau 2 jusqu'au terme de leur sélection.

La date de validité d'un homme assistant sélectionné niveau 3 qui ne repasse pas la sélection niveau 3 deux ans après, sera prolongée jusqu'au 31 octobre de l'année en cours.

SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Les hommes assistants sélectionnés niveau 3 peuvent officier :

- ✚ Lors des Championnats Territoriaux
- ✚ Lors des concours sélectifs pour le Championnat de France ainsi que pour la Finale du Championnat de France en Ring.
- ✚ **Lorsqu'un homme assistant est retenu officiellement par la CUN.CBG pour officier sur une tournée de sélectifs, il ne pourra plus pendant cette période être conducteur d'un chien engagé aux sélectifs ou au championnat.**
- ✚ Pour la participation à la Finale du Championnat de France en ring, les **hommes assistants** seront désignés par les conducteurs qui auront effectué les 3 sélectifs.
- ✚ Cependant, si un homme assistant a officié lors d'une tournée de sélectifs ou d'une finale, il ne pourra officier à nouveau à l'occasion d'une tournée de sélectifs l'année suivante.
- ✚ **Nota important :**

Nous rappelons qu'un homme assistant sélectionné niveau 3, s'engage pendant les 2 années de sa sélection à accepter les demandes qui lui seront faites par le GT Ring concernant les manifestations auxquelles il est susceptible de participer en tant que niveau 3 (remplaçant, Grand Prix SCC etc..) et être obligatoirement en possession d'une licence de l'année.

HOMME ASSISTANT ÉTRANGER :

Un homme assistant étranger, sélectionné à l'étranger, niveau 2 pourra officier lors d'un concours organisé en France ou au DROM-COM, uniquement s'il a été sélectionné par **un juge sélectionneur français** et selon le protocole français défini.

Le juge devra obligatoirement avoir fait parvenir le rapport de la sélection au GTR pour sa validation.

Pour officier en France, il devra :

- ✚ Avoir l'accord de sa Fédération, cette dernière devra être signataire de la Convention avec la France
- ✚ Et avoir une assurance individuelle
- ✚ Ou avoir une assurance de leur fédération
- ✚ Une attestation est disponible sur le site du GTR « du côté des hommes assistants »

Un homme assistant étranger, licencié dans un club français sera soumis à la même réglementation qu'un homme assistant français, à condition qu'il ait été sélectionné sur le territoire français (cf. protocole licence homme assistant CUN-CBG)

Un homme assistant français, résidant à l'étranger, le candidat devra être inscrit et licencié dans un club en France ou DROM-COM et posséder sa licence d'homme assistant.

RAPPORTS DÉFAVORABLES :

Rapports défavorables :

✚ **Premier rapport :**

Après étude du dossier par le GTR qui l'instruira et le transmettra à la CUN-CBG, il pourra encourir les sanctions suivantes :

Si le rapport défavorable correspond à un manquement technique :

- Un avertissement
- Si le rapport défavorable correspond à des problèmes de comportement, de violences ou autres, le GTR convoquera l'homme assistant celui-ci pourra encourir
- Une suspension d'un an, où :
- Une interdiction de participer aux championnats nationaux et territoriaux,
- De participer aux sélectifs,
- Interdiction d'officier à l'Étrangers et dans les DROM-COM.

Deuxième rapport :

- Après étude du dossier par la GTR qui l'instruira et le transmettra à la CUN-CBG, un courrier de convocation lui sera envoyé le plus rapidement possible lui stipulant qu'il fait l'objet d'un second rapport défavorable et qu'il pourra encourir, les sanctions suivantes :
- Dans le cas d'un manquement technique flagrant :
- Un an de suspension
- Pour comportement irrespectueux vis-à-vis d'un ou des concurrents, du juge ou des organisateurs :
- Suspension d'une année et obligation de repasser une sélection niveau 1
- Pour violences ou coups volontaires sur un ou plusieurs chiens :
- Suspension de deux années et obligation de repasser une sélection niveau 1

Dans tous les cas l'homme assistant sera suspendu immédiatement avec interdiction d'officier comme homme assistant et convoqué devant le GTR qui instruira le dossier et le transmettra à la CUN-CBG

Cas particuliers :

Lorsqu'un homme assistant effectuera un concours sans être en possession d'une licence de l'année en cours ou n'étant plus sélectionné, il se verra après étude du dossier par le GTR et convocation auprès de celui-ci être sanctionné et encourir une suspension d'une année.

Nota :

Lorsqu'un homme assistant repasse une sélection, les rapports défavorables qu'il aura obtenus lui seront supprimés, exceptés ceux pour violences ou coups volontaires sur un ou plusieurs chiens.

Lorsqu'un homme assistant sélectionné se présente avant l'expiration de celle-ci, à une nouvelle sélection, la date de prise en compte ainsi que son niveau sera celui de la nouvelle sélection.

Annexe 2 : parcours scindé pour les concurrents :


MODALITES D'APPLICATION DU PARCOURS SCINDÉ EN CAS DE CHALEUR

En cas de chaleur, sans tenir compte d'un degré de température défini, le juge mettra en place le parcours scindé.

Les concurrents qui ne seraient pas favorables pourront retirer leur chien.

Le déclenchement et la mise en application du parcours scindé sera sous la responsabilité du Juge.

Le passage des chiens devra s'appliquer de la façon suivante :

-  **Tous les chiens devront effectuer la première partie selon leur ordre de passage, et reprendront la deuxième partie en respectant le même ordre de passage une fois que le dernier concurrent de la première partie aura terminé son parcours**

Les sélectifs ne pourront pas être impactés, sauf en cas de chaleur exceptionnelle, sur décision du jury avec

l'accord du GTR.

Des consignes, en cas de chaleur seront données aux juges afin de laisser abreuver les chiens autant de fois que nécessaire.

Concernant le Championnat de France la décision d'effectuer le parcours scindé en 2 ne sera pas appliquée obligatoirement. La décision sera prise avec le GTR et le jury le vendredi précédant le Championnat.

Dans un souci de préserver l'intégrité physique du chien en cas de chaleur et en plus du parcours scindé, il est rappelé ce qui prévoit le règlement des juges : « *veiller au bien-être des chiens (hygiène et sécurité), interdire l'accès aux épreuves à un chien qui ne lui semblerait pas en l'état de participer.* »

- ❖ Lui permettre de l'abreuver autant de fois que son conducteur le souhaite.
- ❖ Le GTR ainsi que les juges pourront à tout moment interrompre définitivement le parcours d'un chien qui se trouverait en souffrance.

Afin de préserver également les échelons 2 qui passent régulièrement l'après-midi, le juge à la possibilité en cas de chaleur d'inverser les échelons en prenant la décision de commencer le matin par les échelons 2 et continuer par les échelons 1 et brevet en suivant.

Possibilité également de programmer l'échelon 3 en soirée.

Le GT Ring insiste sur le fait que le plus important est de préserver le chien de la forte chaleur d'où l'application de la meilleure formule : scindé, en soirée ou inversement des échelons tout en respectant le volume horaire de jugement.

Application :

Le parcours scindé devra être appliqué de la façon suivante :

1^{er} parcours : - 3 sauts / - 4 exercices d'Obéissance / - 3 exercices de Mordant

2^{ème} parcours : - 5 exercices d'Obéissance / - 4 exercices de Mordant

Le tirage au sort devra s'effectuer de la façon suivante :

Chaque parcours devant être tiré indépendamment.

Pour le 1^{er} parcours : tirer les 4 exercices d'obéissance et les 3 exercices de mordant.

Pour le 2^{ème} parcours : tirer les 5 exercices d'obéissance restants et les 4 exercices de mordant restants.

La partie mordante devra débiter par une interception à distance.

Exemple de tirage au sort :

(Selon le règlement en vigueur « Un premier tirage concerne les exercices suivants placés immédiatement après le franchissement des obstacles :

Absence du Conducteur - Positions - Suite en laisse - Suite sans laisse + Envoi en Avant en III.

Les rapports d'objet et le lancer des appâts seront intercalés, par tirage au sort également, entre les exercices ci-dessus.

La position, (assis, couché ou debout) dans laquelle le chien doit être mis au début de l'exercice des positions, sera également tirée au sort (entre le couché et le assis uniquement pour l'échelon I). Un autre tirage au sort décidera si, à l'absence du conducteur, le chien devra tenir la position « assis » ou « couché » (couché uniquement pour l'échelon 1). Viendra ensuite le tirage au sort des attaques.

La garde d'objet, la défense du conducteur et la recherche seront intercalés, par tirage au sort entre les attaques.
»)

Même principe à appliquer soit :

Exemple 1^{er} parcours :

4 exercices d'obéissance + 3 exercices de mordant

Absence / Rapport lancé / Positions / Refus d'appâts / Face /
Garde d'objet / Arrêtée

Exemple 2^{ème} parcours :

5 exercices d'obéissance + 4 exercices de mordant
Reprendre le même principe de tirage
Suite en laisse / Rapport insu / En avant / Rapport au vu / Suite muselée Garde au
ferme / Défense / Fuyante / Recherche

Les 2 hommes assistants devront intervenir obligatoirement dans les deux parcours.

Dans le cas où le concours se déroule sur plusieurs jours, le parcours scindé devra obligatoirement être appliqué à l'ensemble de l'échelon 3.

Chien en Blanc :

Le concurrent du chien en blanc pourra choisir d'effectuer le parcours en une seule fois ou le scinder.

Femelles en chaleur :

Elles devront effectuer leur concours comme l'ensemble des concurrents.
Elles passeront en fin de concours, dès que tous les chiens auront effectué leurs parcours, et auront la possibilité de bénéficier d'une pause afin de récupérer entre les deux parties de parcours.

Annexe 3 : conventions avec les pays étrangers



Président de la CUN-CBG : Jean Bernard MOINGS

Rue de la Millette 63210 NEBOUZAT

☎ 04 73 87 17 75 – 06 64 77 10 20 ✉ jbmoings@gmail.com

CONVENTION DE PARTENARIAT CUN-CBG /POUR LE RING FRANCAIS

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

La Commission d'Utilisation Nationale "Chien de Berger et de Garde" (CUN-CBG), le Groupe Travail Ring (GTR) et l'Association, signataire établissent la présente convention de partenariat afin de permettre le développement de la pratique du Ring Français et le rassemblement des pratiquants de ladite discipline dans les autres pays signataires.

La CUN-CBG et le GTR apporteront, dans la mesure du possible, toute aide technique et administrative pour la mise en place de la discipline du Ring Français dans le dit pays.

L'Association adhérente à la présente convention, s'engage à :

1°) Mettre en application sans restriction au sein de son pays toutes les prescriptions inscrites au Règlement du Ring Français ainsi que dans le protocole de sa pratique (jours de jugement, passage d'un échelon à l'autre, respect du protocole des sélections d'homme assistant, etc.)

2°) A terme, si le pays le souhaite, adopter un tronc commun de formation et de nomination de juges de la discipline en conformité avec le protocole français. Le GTR n'aura qu'un rôle, celui d'apporter une aide technique. Les juges qui seront nommés dans leur pays ne pourront pas demander une extension afin de pouvoir juger en France, seul un juge Français ayant suivi le protocole complet pourra officier en France.

3°) Respecter les défraiements du jury (Juges et Hommes Assistants) invités dans le pays selon les règles des instances cynophiles françaises (indemnités kilométriques ou montant du billet d'avion « aller-retour », défraiement de la journée homme assistant, location de véhicule en fonction des accords, hébergement du jury),

4°) Respecter **un turn-over** des juges français invités à officier dans le pays en accord avec le GTR/CUN-CBG, et autorisation de la Société Centrale Canine. Les juges officiant ont les mêmes obligations que sur le territoire français, à savoir : rapport de jugement et rapport des Hommes Assistants à transmettre au GTR ;

Lors de l'invitation du juge et éventuellement des hommes assistants transmise à la SCC « invitation.juges@centrale-canine.fr » vous devez **obligatoirement** préciser sur votre demande si en plus du concours, une sélection homme assistant niveau 1. 2 sera organisée.




Nota : Le juge et l'homme assistant qui effectueront un séminaire avant ou après le concours ne seront pas pris en charge par l'assurance, ils devront souscrire une assurance individuelle

5°) L'Association s'engage à mettre en place un service de licences concurrents et homme assistant ainsi que l'ensemble des documents officiels nécessaires à la pratique de la discipline (carnet de travail, carnet d'auxiliaire de concours H.A) ; la mise en place de licences permettant ainsi d'apporter une couverture « assurance » pour les pratiquants et protection pour les organisateurs. S'il s'avère que le service de licence n'est pas en place **le conducteur qui voudrait concourir en France devra obligatoirement prendre une licence « étranger » sur le site de la CUN.CBG <http://www.cun-cbg.com> rubriques (licences)**

6°) L'association..... s'engage à organiser des sélections HA afin de sélectionner les candidats potentiels de leur pays

7°) Seul les hommes assistants sélectionnés niveau 2 par un juge Français ayant suivi le protocole et ayant transmis son rapport de jugement au GTR pourront venir officier en France.

Pour officier en France, ils devront :

-  Avoir l'accord de leur Fédération
-  Être en possession d'une assurance individuelle
-  Ou avoir une assurance de leur fédération

Conditions particulières relatives à la délivrance d'une licence aux hommes assistants étrangers, membres de clubs français.

Il est, par ailleurs, tout à fait admissible que des hommes assistants de nationalité étrangère, titulaires d'une carte de membre de Club français puissent officier dans les concours d'utilisation organisés sur le territoire métropolitain et dans les DROM-COM ou sur le territoire d'un pays étranger pratiquant la discipline officielle concernée, à la condition expresse d'avoir passé la sélection d'hommes assistants sur le territoire français, sous les règles d'admission établies par les Groupes Travail concernés. Ces hommes assistants seront soumis aux règles françaises en ce qui concerne la notation de leur parcours, que ce soit en France ou à l'étranger, et avoir le nombre de concours exigés dans la réglementation pour toute modification de son parcours d'homme assistant (nouvelle sélection, changement de niveau, sélection N3) ; il en est de même en matière disciplinaire en cas de faute avérée de l'homme assistant.

Si l'homme assistant garde son lieu de résidence à l'étranger, le G.T. concerné aura la possibilité de fixer une période de validité de l'octroi du carnet de travail d'homme assistant

Ces dispositions ne concernent en rien les HA étrangers pratiquant des disciplines de mordant sous couvert de la FCI, susceptibles **d'officier ponctuellement** sur notre territoire dans le cadre d'invitations "bilatérales".

- ✓ Sous réserve du respect total des conditions de la présente convention, les résultats des concours organisés dans le pays signataire seront officialisés et pris en compte comme présélectifs pour les concurrents français y participant. Les résultats des concurrents des pays signataires seront également officialisés, ils pourront compter **deux** concours comme présélectifs. Pour cela, les règles à observer sont :

- Terrain réglementaire (dimensions, agrès, obstacles).
- Jugement effectué exclusivement par un juge français.
- Deux Hommes Assistants français Niveau 2 ou Niveau 3, ou un homme assistant français et un homme assistant sélectionné Niveau 2 des pays signataires sous réserve qu'il ait été sélectionné par un juge français sous le même protocole que celui établi en France (formation avec attestation et sélection officielle déclarée au GTR).

- Les costumes des hommes assistants, vérifiés par le juge préalablement à la manifestation, devront être conformes aux exigences techniques imposées par la CUN-CBG (texture non abrasive, usure, boucles et fermetures non apparentes, prise en gueule sur une épaisseur de 3 cm et profondeur de 7 cm, capacité de pénétrabilité du croc dans la toile).
- Cette convention doit être signée obligatoirement par le président de l'association ainsi que par le président de la fédération canine du Pays

Fait le

Signature

Le président de la CUN.CBG

Fait le

Signature + Tampon

Le président de la Fédération

Fais le

Signature

Le président de l'association

2.02 Groupe Travail Mondioring

Compte-rendu de la réunion téléphonique du groupe en date du 5 aout 2022

Membres présents : MM. William Langlois, responsable du groupe, Henri Degout, Jean Rabille, Roger Di-Manno

Ordre du jour :

- 1. Sélection internationale Homme Assistant
- 2. Suivi des juges
- 3. Championnat de France 2023
- 4. Mode de sélection concurrents 2023
- 5. Concours CACIT

1. Sélection internationale :

Les hommes assistants qui ont passé la sélection nationale 2021 pourront prétendre à passer la sélection internationale 2022, et les hommes assistants qui passeront la sélection nationale 2022 à Saint Leu pourront prétendre à passer la sélection internationale en 2022 et 2023.

2. Suivi des juges :

M. Yves Billat a réussi l'examen technique, il lui reste 1 jugement parallèle à faire.

M. William Langlois est proposé comme juge formateur.

3. Championnat de France 2023 :

Sont proposés comme juges pour le championnat ; MM. Luigi Ricci et Michel Boisseau et pour le Grand Prix SCC : Mme Corinne Schleiningger.

4. Mode de sélection concurrents 2023 :

Voir annexe 4 à la fin du compte rendu du GT Mondioring, pages 16 et 17,

5. Concours CACIT

11 et 12 mars 2023 CACIT championnat Territoriale à Colmar

1 et 2 avril 2023 CACIT à Strasbourg

23 et 23 juillet 2023 CACIT à Centre Cynophile Saint Roch

Annexe 4 mode de sélection des concurrents des Grands Prix SCC et Championnat 2023 :

MODE DE SELECTION POUR LA COUPE DE FRANCE MONDIORING FCI 2023 Dernier délai d'envoi des dossiers le 6 mai 2023 cachet de la poste faisant foi

➤ Catégorie 1 : 15 finalistes + invités de race

1er concours pris en compte le week-end des 30 avril et 1^{er} mai 2022

Dernier concours pris en compte le week-end du 22 et 23 avril 2023 après cette date ils seront validés pour la saison 2023/2024.

4 concours dont 1 hors Territoriale ou à l'étranger (les concours CACIT compteront pour un concours hors régionale) :

- 2 fois maximum le même juge, même si le concours comporte 2 juges.
- 2 fois maximum le même homme assistant de niveau 2 ou 3, l'autre homme assistant pouvant être de niveau 1.

2 concours maximum par Club sous conditions que les jurys (juges et hommes assistants) et le thème ne soient pas identiques.

1 seul concours par week-end dans le même Club. Pas 2 Hommes Assistants officiant d'un même Club.

Obligation que le concours comporte deux Hommes Assistants.

La moyenne de sélection est fixée à 160 points.

Sélection à la Coupe de France = Pointages des 4 meilleurs concours.

Classement pour les Grands Prix SCC : Moyenne des 4 concours (coeff. 1) + pointage obtenu au Grand Prix SCC (coeff. 3) / 4.

➤ **Catégorie 2 : 12 finalistes + invités de race**

1^{er} concours pris en compte le week-end des 30 avril et 1^{er} mai 2022

Dernier concours pris en compte le week-end du 22 et 23 avril 2023 après cette date ils seront validés pour la saison 2023/ 2024.

4 concours dont 1 hors Territoriale ou à l'étranger (les concours CACIT compteront pour un concours hors régionale)

- 2 fois maximum le même juge, même si le concours comporte 2 juges.
- 2 fois maximum le même homme assistant de niveau 2 ou 3, l'autre homme assistant pouvant être de niveau 1.

2 concours maximum par Club sous conditions que les jurys (juges et HA) et le thème ne soient pas identiques. 1 seul concours par week-end dans le même Club. Pas 2 Hommes Assistants officiant d'un même club. Obligation que le concours comporte deux Hommes Assistants.

La moyenne de sélection est fixée à 240 points.

Sélection à la Coupe de France = Pointages des 4 meilleurs concours.

Classement pour les Grands Prix SCC : Moyenne des 4 concours (coeff. 1) + pointage obtenu au Grand Prix SCC (coeff. 3) / 4.

➤ **Catégorie 3 : 20 finalistes + les invités de race.**

1^{er} concours pris en compte le week-end des 30 avril et 1^{er} mai 2022

Dernier concours pris en compte le week-end du 22 et 23 avril 2023 après cette date ils seront validés pour la saison 2023/2024.

5 concours dont 2 hors Territoriale, ou à l'étranger (les concours CACIT compteront pour un concours hors régionale)

- 2 fois maximum le même juge, même si le concours comporte 2 juges
 - 2 fois maximum le même homme assistant de niveau 2 ou 3, l'autre homme assistant pouvant être de niveau 1.
 - 2 concours maxi par Club, sous conditions que les jurys (juges et hommes assistants) et le thème ne soient pas identiques. 1 seul concours par week-end dans le même Club.
- Pas 2 Hommes Assistants officiant d'un même Club.

Pointage minimum pour chaque concours de sélection 280 points. La moyenne de sélection est fixée à 320 points.

Sélection au Championnat de France = Pointages des 5 meilleurs concours.

Classement pour le Championnat de France :

Moyenne de sélection (coeff. 1) + Pointage de la coupe de France (coeff. 3) / 4

2.03 Groupe Travail Campagne

Compte-rendu de la réunion présentielle du 20 août 2022 à Aubigny-sur-Nère

Les présents : MM. Michel Beyer, responsable GT, Laurent Bernard, secrétaire, Jean-Claude Selosse, HA & communication.

3.0 Ordre du Jour :

- 3.0.1. Étude des résultats 2022 et définition des critères de sélection
- 3.0.2. Modification ou aménagement du règlement
- 3.0.3. Les juges.
- 3.0.4. Les sélectifs 2023.
- 3.0.5 La Finale 2022 à PONT-SCORFF 56

3.1. Etude des résultats 2022 et définition des critères de sélection

Suite à la faible participation des concurrents sur les 13 concours inscrits au calendrier et compte tenu de la baisse de niveau des résultats, nous proposons une révision provisoire des critères de sélection.

CC3 Participation à quatre (4) concours avec une moyenne TRES BON (350) au minimum

CC2 Participation à quatre (4) concours avec une moyenne TRES BON (245) au minimum

CC1 Participation à quatre (4) concours avec une moyenne TRES BON (140) au minimum

3.2 Modification ou aménagement du règlement

3.2.1. Rappel des modifications ratifiées par le PV de CUN-CBG le 12 mai 2022 SCC 5 juillet 2022

3.2.2 Modifications concernant la DEFENSE DU MAITRE MORDANTE p 28 et 29 du règlement 2019

Suppression des pénalités Alinéa 13, 14 et 15 et remplacées par

13	Après interpellation, pendant la conversation, le chien mord l'homme assistant	-15
14	Pendant le déroulement du scénario, le chien mord l'homme assistant	-10
15	Fin du scénario, juste avant l'agression, le chien mord l'homme assistant	-5

3.2.3 Tout geste parasite ou émission sonore seront considérés comme des commandements irréguliers.

3.2.4 Pour le refus d'appâts lancés, il faut comprendre en CC3, trois (3) lancés d'un seul appât et en CC2, deux (2) lancés d'un seul appât.

3.2.5 Le port de collier est exclusivement réservé à la suite en laisse, non strangulant.

3.2.6 Le port d'artifice de dressage ou la distribution de récompenses pendant le parcours sont interdits, y compris en pistage.

3.3 Les juges :

M. William Langlois avait sollicité une extension Campagne en 2019, mais n'a effectué aucune démarche prévue au protocole de de formation. Il lui sera adressé un courrier afin qu'il exprime ses intentions.

Mme Patricia Sorcelle-Bigot est proposée comme élève juge en Campagne, suite à sa demande.

3.4 Les sélectifs 2023 :

La sélection doit se faire par la diversité du cartel des juges et des assistants, prévue par nos règlements, elle doit être respectée. Cette règle sera appliquée en 2023.

3.4.1. Rappel des conditions de sélection pour le championnat CC3

12 sélectionnés avec une moyenne excellente calculée sur les 6 meilleurs concours dont 2 au maximum à l'étranger, **4 juges différents, 8 hommes assistants différents.**

3.4.2. Rappel des conditions de sélection pour le Grand Prix SCC CC2

Entre 6 et 8 sélectionnés avec une moyenne excellente calculée sur les 4 meilleurs concours dont 1 maximum à l'étranger, **3 juges différents.**

3.4.3. Rappels ses conditions de sélection pour le Grand Prix SCC CC1

Entre 4 et 6 sélectionnés avec une moyenne excellente calculée sur les 4 meilleurs concours dont 1 maximum à l'étranger, **3 juges différents.**

3.4.4. Le nombre maximum de sélectionnés pour les Grands Prix C1 + C2 est de **12.**

2.04 Groupe Travail I. G. P. – I. F. H.

Compte-rendu des réunions du groupe en date du 18 / 06 /2022, à Labeville, du 01/07/22 et 18/08/22 en visio conférence

Membres présents : MM. Gilbert Guevel Responsable du groupe, Jérôme Robert, Pierre Fendt, Guy Fritsch.

A l'occasion de la sélection Nationale des Hommes Assistants, le GT s'est réuni pour évoquer les points suivants :

1- Retour sur le projet de désignation d'animateurs territoriaux

Après discussion afin de déterminer quelles personnes seraient le plus susceptibles de pouvoir assumer cette fonction tout en ayant une certaine notoriété ou reconnaissance du monde cynophile IGP (il appartiendra de les contacter individuellement) les suggestions se sont portées sur :

- Région Sud-Ouest : Thomas Cassier
- Région Nord – Ile de France : Hassen Laribi
- Région Grand Est : Jean Bernard Flament
- Région Sud-Est – Rhône Alpes : Christine Curt

Le rôle de ces animateurs portera essentiellement sur :

- Participer en donnant leur avis sur les décisions à venir du GT
- Être le relais entre les utilisateurs, juges, hommes assistants de leur région de compétence et le GT en diffusant les informations tout en faisant remonter les demandes et avis et suggestions vers le GT.
- Prospector en vue d'organiser des sélectifs et finale IGP ou FH

Le but étant de créer une interaction entre les différents intervenants

2- Sélectifs 2022 / 2023

- Le Club de Pfaffenheim s'est porté candidat pour l'organisation du 1^{er} sélectif. Le Club propose comme juge de la Territoriale M. Alain Muller et comme homme assistant M. Steve Robin. Le GT n'y voit pas d'objection.
- Pour le 2^{ème} sélectif, un Club de la Territoriale Rhône-Alpes serait candidat, une confirmation est en attente.
- Petit retour sur le déroulement de la Coupe de France, bien que cette finale se soit bien déroulée et pour éviter tout dysfonctionnement en piste, de demander au club organisateur de transmettre le planning des pistes pour validation par le GT.

3- Préparation des sélectifs IGP – saison 2022 / 2023

Pour le premier sélectif, le Club de Pfaffenheim s'est porté candidat. Le Club a proposé comme juge Alain Muller et Steve Robin en tant qu'homme assistant. Proposition déjà actée par le GT. En ce qui concerne les deux autres juges (et pour minimiser les frais au maximum), il est proposé de solliciter Michel Bock et de prospecter pour trouver un juge allemand, pas trop éloigné de la frontière.

Cette dernière proposition résulte également du fait que le choix pour la saison à venir est relativement restreint entre les juges qui ont officié l'année dernière, ceux qui sont encore concurrents, ceux qui jugent les sélectifs et finales FH. Par ailleurs un juge étranger pourra également amener un autre regard. Guy Fritsch se chargera de prospecter au niveau de l'Allemagne, ainsi que Jérôme Robert qui prendra contact avec Olivier Geiss pour d'autres raisons mais en profitera pour lui poser la question.

Le deuxième sélectif sera organisé par le Club de Saint-Vulbas soit les 11/12 février 2023 soit les 18/19 février. Jérôme Robert les recontactera pour fixer une date définitive.

De même pour ce sélectif le Club pourra proposer un juge ; en fonction du choix il est proposé de contacter François Casseville ou Hervé François. Pour le 3^{ème} juge, à nouveau en raison de la proximité de la Suisse, il est proposé de prospecter à ce niveau pour inviter un juge étranger. En ce qui concerne les hommes assistants la première proposition se porte sur Loïc Peratout. Jérôme Robert verra en fonction des disponibilités quels pourraient être les autres tant pour le 1^{er} que le 2^{ème} sélectif.

4- Évocation du courrier de Marina Petitbernard

Concernant ce courrier où Marina a exposé certains points de façon posée et constructive dont nous avons pris acte, tant Jean Bernard Moings, Président de la CUN-CBG, que Gilbert Guével, responsable du GT, ont fait une réponse à l'intéressée. Il n'y a donc pas lieu d'aller plus en avant sur ce point.

5- Appel de Jacques Vacher concernant la sélection pour la Coupe de France FH

Jacques Vacher a contacté Pierre Fendt en s'inquiétant sur le fait que le mode de sélection n'avait pas été changé, après les dispositions COVID.

Vérification faite, il s'avère que les modifications ont bien été faites. Pour mémoire le mode de sélection est accessible sur le site du GT. Pierre Fendt recontactera l'intéressé pour lui en faire part et si besoin Pierre Fendt renverra la gazette N° 17 où toutes les modalités étaient précisées.

Néanmoins une discussion s'est engagée sur le nombre de concours nécessaires pour se qualifier pour la Coupe. En effet actuellement il faut 5 concours + 1 sélectif, vu la situation économique actuelle, ces déplacements génèrent des frais bien plus importants.

Proposition restant à valider : réduire à 4 concours (dont 1 hors Territoriale et 3 juges différents) + 1 sélectif.

6- Évolution du mode de sélection à la Coupe de France – saison 2023/2024

Ce projet d'évolution (ou non) est mis en attente jusqu'à ce que les animateurs territoriaux soient mis en place, à charge pour eux de faire des propositions issues des utilisateurs de leur région. Une synthèse pourra être faite afin de proposer un fonctionnement qui puisse recueillir le plus grand consensus.

7- Animateurs territoriaux

Différentes personnes ont été contactées pour ces fonctions, Christine Curt, Hassen Laribi sont partants. Éric Lapointe, après réflexion, préfère se retirer dans l'immédiat, en raison des tensions générées par certaines personnes qui attisent celles-ci depuis un long moment. Jérôme Robert prendra contact avec Tony Colmans pour la région Ouest.

A la date du 1^{er} août les animateurs territoriaux ont été nommés, à savoir : Tony Colmans (région Ouest), Thomas Cassier (région Sud-Ouest), Christine Curt (région Sud Est), Jean Bernard Flament (région Grand Est), Hassen Laribi (région Centre et Nord).

8- Création d'une commission formation

Il a été décidé la création d'une commission formation en relation avec les animateurs, chargée d'animer des journées de formation au bénéfice des utilisateurs. Ces journées seront organisées sous l'égide du Groupe Travail.

9- Sondage auprès des conducteurs

Il avait été évoqué la réalisation d'un sondage auprès des utilisateurs, mais au jour d'aujourd'hui cela paraît prématuré et il est préférable d'attendre d'éventuelles remontées par le biais des animateurs territoriaux

10- Divers

Jérôme Robert précise que la nationale de travail du Berger Belge aura lieu en août, le Groupe Travail participera activement à la réussite de cette manifestation.

Réunion du GT avec invitation des animateurs régionaux – 18/08/2022

Membres présents : MM. Gilbert Guevel Responsable du groupe, Jérôme Robert, Pierre Fendt Guy Fritsch,

Animateurs Invités : Christine Curt, Thomas Cassier, Hassen Laribi, Tony Colmans, Jean Bernard Flament.

1- Introduction- Accueil

Gilbert Guevel prend la parole et remercie les participants, tout particulièrement les 5 personnes qui ont accepté d'assumer le rôle d'animateur de grande région, en expliquant que cette idée était en gestation depuis un certain temps. Il s'avère que souvent lors de la réunion des conducteurs lors des finales IGP / FH certaines personnes ne souhaitaient pas prendre la parole directement mais seront peut-être plus à même de s'adresser directement à un animateur de région.

Dans un second temps Gilbert Guevel précise les attentes du GT, en particulier les animateurs seront un relais entre les utilisateurs et le GT, auront tout loisir d'organiser des rencontres au sein de leur région sous l'égide du GT, et de prospecter au sein de leur région de compétence, pour inciter les Clubs à organiser des manifestations nationales. Diverses propositions d'organisation sont remontées par les animateurs, mais également un certain nombre de questions quant à l'organisation pratique (points revus en cours de réunion).

Les animateurs seront conviés et sollicités pour donner leurs avis sur les décisions que seront amenées à prendre le GT lors de ses réunions.

En dernier lieu, il est proposé de rédiger un courrier à l'attention des Présidents de C.U.T. en explicitant le rôle des animateurs, le fait qu'ils n'ont pas un rôle visant à se substituer aux prérogatives des commissions d'utilisation territoriales, mais d'être au contraire une force de rassemblement ou d'appui dans leurs missions. Ce courrier sera rédigé et expédié par le GT.

2- Animations par grandes régions

Diverses propositions d'animations, stages, séminaires ont déjà été proposées, mais ceux-ci pourront n'être mis en place concrètement qu'à partir du moment où l'information aura été clairement diffusée et que l'association sera créée.

Il est entendu également que lors de ces journées, l'utilisation de certains matériels seront proscris et les prises de vues ne seront tolérées qu'à titre exceptionnel et avec l'accord de l'animateur responsable.

Il est également évoqué le souci émis par certains conducteurs sur la trop grande fréquence des concours. Dans le débat qui s'en suit plusieurs hypothèses ont été évoquées (exemple Thomas Cassier propose une sélection par grande région pour la finale), mais ce point devra être mûrement réfléchi par l'ensemble des participants, afin de permettre aux meilleurs binômes d'être présents à la finale. Par ailleurs, comme l'a précisé Pierre Fendt, le groupe a vocation d'animer l'IGP / FH pour l'ensemble des utilisateurs et clubs qui souffrent d'un manque de compétiteurs.

Différentes propositions ont également été faites par les animateurs concernant une page Facebook (à voir comment gérer ces pages), de créer des journées découvertes de l'IGP. Toutes les animations, journées, etc. seront à relayer sur le site du GT, afin de conserver un caractère officiel et surtout d'unité du groupe.

Il a également été évoqué le souci de la date de la finale. En effet, historiquement fixée au week-end de Pâques cette date est fluctuante d'une année sur l'autre et pose souvent un problème d'organisation pour les Clubs, notamment en ce qui concerne la disponibilité des terrains de piste.

3- Jury finale IGP saison 2022 / 2023

L'unanimité est faite sur un jury à 6 (2 personnes par discipline), néanmoins il faudra veiller à minimiser la perte de temps avant que le jury ne donne ses pointages (en particulier en piste).

Christine Curt propose, en ce qui concerne le choix d'un juge étranger, de se rapprocher des juges qui seront désignés pour juger le Championnat du monde. Lors du Championnat du monde en Tchéquie, Guy Fritsch essaiera de se renseigner si les juges pour 2023 ont déjà été désignés.

Il est proposé également à chaque participant de réfléchir aux juges français qui pourraient être désignés pour cette finale. Gilbert Guevel se propose de juger les niveaux 1 et 2 dans un esprit incitatif et non punitif.

2.05 Groupe Travail Pistage

Compte rendu de la réunion téléphonique du GTP en date du 17 août 2022

Membres présents : M. Philippe Gisselbrecht, responsable du groupe, M. André Laillé, membre, Mme Catherine Hounau, membre

Ordre du jour :

- 1- Sélectifs 2022-2023
- 2- Coupe et Championnat 2023
- 3- Grand Prix SCC 2023
- 4- Jury pour le Grand Prix SCC 2023
- 5- Grand Prix SCC 2024

- 6- Absences de jugement
- 7- Point sur la formation des élèves juges

1- Sélectifs 2022-2023

Le premier sélectif change d'organisateur.

- Le Club de Puget-sur-Argens a dû se résigner à se retirer de l'organisation du premier sélectif 2022-2023 suite à un événement local qui a rendu les terrains prévus inaccessibles à la date prévue.
- Le Club Canin de l'Aspre prend le relais. Le sélectif se déroulera les 4, 5 et 6 novembre 2022 sur les terrains de Carcassonne. L'ACT Languedoc-Roussillon a donné son accord.

2- Coupe et Championnat 2023

La SCC et la CUN-CBG ont donné leur accord le 17 mai 2022 au Club Cynophile Angevin pour l'organisation de la Coupe de France en 2023.

3- Grand Prix SCC 2023

Le Grand Prix SCC 2023 échelons 1 et 2 sera organisé les 18 et 19 février 2023 par le Club AUC Saint-Cyr. La SCC et la CUN-CBG ont donné leur accord le 17 mai 2022.

4- Jury pour le Grand Prix SCC 2023

Alain Chiali, prévu pour juger les pistes au trait de limier du Grand Prix SCC 2023, a demandé son retrait afin qu'il puisse participer librement à l'organisation et au secrétariat. Le GT donne son accord et prévoit de lui attribuer le même jugement pour le Grand Prix SCC 2024.

Il sera remplacé par Jacques Vacher qui jugera les pistes au trait et sera président du jury au Grand Prix SCC 2023.

5- Grand Prix SCC 2024

Le Grand Prix SCC de Pistage Français des 17 et 18 février 2024 sera pris en charge par l'Association Canine Territoriale de la Saint-Hubert de l'Ouest. Elle en a confié l'organisation à l'association des quatre Clubs : Basse Goulaine, Bouguenais, Machecoul et Nantes.

L'évènement se déroulera à Vieillevigne (44).

La SCC et la CUN-CBG ont donné leur accord le 28 juillet 2022.

6 – Absences de jugements

Le tableau de suivi des jugements fait apparaître une absence de jugements de plus de 5 ans pour Michel Boisseau (dernier jugement le 18 décembre 2016) et Bruno Mangione (dernier jugement le 5 novembre 2016).

Selon le cursus des juges CUN-CBG ces deux juges ont maintenant l'obligation de suivre une formation de remise à niveau. En attendant la validation par la SCC de la réussite de cette formation ils ne peuvent plus juger en pistage français. Tout concours où ils officieraient malgré tout ne pourra pas être homologué.

7 – Point sur la formation des élèves juges

- Mme Chantal Picard a eu confirmation de l'acceptation de sa candidature juge. Elle a programmé le secrétariat de ring dans une exposition et les trois stages de découvertes.
- M. Aimé Dastuge a eu confirmation de l'acceptation de sa candidature juge. Il a effectué le secrétariat de ring dans une exposition. Il a également programmé les stages de découvertes.
- M. François Casseville a eu confirmation de l'acceptation de sa candidature à l'extension de jugement en pistage français.
- M. Jean-Claude Selosse, juge campagne, élève juge en extension, a satisfait à un assessorat. Le GT reste en attente de la fiche d'évaluation correspondante.

2.06 Groupe Travail Obéissance

Compte rendu du GT Obéissance des 13-06-2022 et du 19-07-2022

Membres présents ; Christelle Nominé (Responsable du groupe), Christine Rival, Michel Graux, Patrice Sicre (membres).

Ordre du jour :

1. Rappel et précisions sur le règlement d'Obéissance 2022
2. Jury Grand Prix SCC et sélection / Championnat de France 2023

1-Rappel et précisions sur le règlement d'Obéissance 2022

Un rappel et quelques précisions sur certains points du règlement d'Obéissance 2022 ont été envoyés à tous les juges d'Obéissance à la suite de différentes remontées faites tout au long de l'année ainsi que lors des Grands Prix SCC et du Championnat de France 2022.

Un premier envoi est parti le 17 juin 2022.

Et, à cause d'une panne informatique qui a retardé un second envoi, celui-ci a été fait le 12 août 2022.

2 - Jury Grand Prix SCC et sélection / Championnat de France 2023

Pour le Grand Prix SCC 2023 : M. Bergevin Jean-Claude

Pour la sélection et le Championnat de France :

Juges français : M. Bernard Laurent et M. Rivière Michel

Juges étrangers : (Espagne) M. Figueras Counago Gonzalo et (Suisse) Mme Hess Nadine

2.07 Groupe Travail Recherche Utilitaire

Pas de CR

2.08 Groupe Travail Sauvetage

CR GT Sauvetage du 09/08/22 et 28/08/2022

Membres présents en Visio : Frédéric Boutin, Olivia Ducros, Christine Labrocherie

Ordre du jour :

- 1. Évolution des brevets**
- 2. Bilan stages**
- 3. Critères sélection Championnat de France**
- 4. Critères sélection Championnat du Monde par Équipe 2023**

1. Évolution des brevets :

- L'évolution des brevets prévue cette année sera reportée en 2024, du fait de la modification du règlement FCI

Pour rappel CR CUN du 17-08-2021 :

« Afin de faciliter la compréhension et le passage d'une discipline à une autre pour les concurrents, il nous semble plus opportun de valider le brevet sur un week-end uniquement avec le même juge. Il est proposé :

- La possibilité pour les chiens détenteurs d'un brevet dans une autre discipline CUN-CBG d'accéder directement au niveau V sans avoir à passer le brevet sauvetage.

- La possibilité pour une personne qui se présente en brevet dans deux spécialités (pistage et décombre par exemple), sur un même concours, de ne passer qu'une seule fois la partie obéissance. (Les points attribués en obéissance seraient reportés sur les deux spécialités) »

2. Bilan stages :

7 stages ont été organisés, de la découverte, initiation au perfectionnement mais également traceur/poseur-victime sur les différentes spécialités : Quête-Décombres-Piste-Mantrailing, représentant une centaine de participants en totalité.

Un questionnaire va être envoyé aux participants afin de recueillir leurs remarques.

Certains stages ont été également subventionnés par la SCC à 2 reprises soit 2 x 315 €.

Pour 2023, les stages victime/traceur/poseur + découverte sont à développer et le GTS se tient à disposition des clubs qui souhaitent développer la discipline Sauvetage.

3. Championnat de France :

Officiellement une candidature avait été validée (celle du club CCEAC 16 de Brie) par le GTS pour l'organisation du 1^{er} Championnat de France de Sauvetage. Il devait avoir lieu les 23-24 et 25 juin 2023 à Brie (16).

Cependant le championnat du Monde par équipe de chiens de sauvetage 2023 a été avancé aux mêmes dates et sera dorénavant en juin de chaque année.

Il nous semble cohérent de faire ce championnat de France entre deux et trois mois avant le Championnat du monde. Le délai étant court pour communiquer le mode de sélection, revoir l'organisation, modifier toutes les réservations... il nous semble donc plus raisonnable d'organiser le 1er championnat de France en 2024 (certainement entre le dernier week-end de mars et le 1er week-end de mai).

Le GTS souhaite organiser un championnat de France tous les deux ans, les années où aura lieu le championnat du monde individuel.

Le jury sera composé : 1 juge Français et 1 juge étranger.

Programme envisagé :

Vendredi : Accueil des concurrents, remise des carnets et enfin cérémonie d'ouverture suivie du tirage au sort

Samedi : Coupe de France et Grand Prix SCC : Recherche puis Obéissance/Dextérité

Dimanche : Trophée par équipe et Remise des prix.

Podiums :

1 Vainqueur Grand Prix SCC Quête

1 Vainqueur Grand Prix SCC Décombres

1 Vainqueur Coupe de France Quête

1 Vainqueur Coupe de France Décombres

1 Vainqueur Championnat de France Quête

1 Vainqueur Championnat de France Décombres

1 Champion Multi spécialités (spécialités Quête/décombres)

Critères de sélection CHAMPIONNAT de France et GRAND PRIX SCC 2024 :

Afin de s'adapter au cheptel d'équipes actuellement en compétition

La période prise en compte sera du 01/01/2023 au 31/01/2024.

Grand Prix SCC

Avoir fait au moins 3 concours complets sous 2 juges différents dont au moins un niveau A qualificatif BON dans la spécialité demandée (Quête ou décombres).

Les sélectionnés seront retenus sur la moyenne des trois meilleurs concours (4 à 6 chiens sélectionnés par spécialité)

Coupe de France

Avoir fait au moins 3 concours complets sous 2 juges différents dont au moins un niveau B qualificatif BON dans la spécialité demandée (Quête ou décombres).

Les sélectionnés seront retenus sur la moyenne des trois meilleurs concours (4 chiens sélectionnés par spécialité)

Championnat de France

Attribution du titre par spécialité :

Quête : moyenne des 3 meilleurs concours + résultats de la coupe.

Décombres : moyenne des 3 meilleurs concours + résultats de la coupe.

Muulti-spécialité : attribué à l'équipe ayant validé au moins un niveau B qualificatif Bon dans les deux spécialités : moyenne des 3 meilleurs concours + résultats de la coupe.

Trophée par équipe (spécialité quête)

12 équipes au maximum pourront participer au trophée.

Les équipes seront composées des 2 binômes (2 niveaux B interdit).

Avoir participé au moins à 3 concours quel que soit le niveau, complet ou partiel.

Sélection des 12 équipes : moyenne par équipe des 3 meilleurs concours (points de recherche uniquement pris en compte ramenés sur 100 points).

En cas d'égalité sur les moyennes, les membres des équipes ayant participé à un plus grand nombre de concours seront privilégiés.

4. Championnat du Monde par Equipe 2023 :

Le Championnat du Monde par équipe devrait être organisé à Craiova en Roumanie en juin 2023.

Critères de sélection ÉQUIPE DE FRANCE pour CHAMPIONNAT du monde par équipe 2023 :

Afin de s'adapter au cheptel d'équipes actuellement en compétition, La période prise en compte sera du 01/01/2022 au 30/03/2023 ou 01/05/2023 en fonction de la date de dépôt des inscriptions.

L'objectif d'un tel championnat est de mettre en avant le travail en équipes, de permettre aux jeunes binômes de faire des expériences et de valoriser le travail des chiens.

Une équipe est constituée de 3 binômes maître/chien et d'un capitaine. L'aspect technique mais aussi l'harmonie de l'équipe sont évalués.

La partie obéissance se fait en simultanée pour les trois binômes (marche en laisse, groupe, blocage avec rappel, porter remettre et coucher libre) et chaque binôme fait deux exercices de dextérité.

La partie recherche se fait avec les trois binômes en simultanément ou alternativement selon la stratégie de l'équipe.

Critères retenus :

Faire régulièrement des concours de chiens de sauvetage sur la période prise en compte.

Avoir fait au moins 3 concours complets sous 2 juges différents, dont au MINIMUM 1 concours en niveau A qualitatif BON dans la spécialité demandée (Quête – décombres- pistage-MT)

Les sélectionnés seront retenus sur la moyenne des trois meilleurs concours (3 équipes de 3 binômes maximum pourront être retenues pour représenter la France)

Les équipes devront être constituées de binôme qui ont la possibilité de s'entraîner ensemble (le critère géographique sera pris en compte) mais également par affinité entre les différents membres de l'équipe.

La sélection des équipes devrait être communiquée lors du Championnat de France.

Un webinaire sera organisé durant le dernier semestre 2023 afin de répondre notamment, aux questions concernant les sélections.

2.09 Groupe Travail Administrations

Pas de CR

2.10 Groupe Travail Formation

Compte-rendu groupe travail formation du 02 juillet 2022

1. Proposition d'un nouveau protocole de jugement pour les juges Français et étranger

Tableau en PJ

2. Proposition d'une modification des conditions pour un candidat « juge formateur » (toutes disciplines)

3 années de nomination et avoir jugé un minimum de 7 concours depuis la date de nomination

3. Candidatures

3-1- Postulant juge :

Nom	Discipline concernée	Ancienneté dans la discipline
M. REVILLON Fabrice	Ring	2001
Mme PILLAVOINE Estelle	RU	2009

En vertu des prescriptions du règlement, ces postulants remplissent les conditions pour être autorisés à débiter un cursus juge sous réserve de la décision des membres de la CUN-CBG

3-2- Demande d'extension de jugement :

Nom	Discipline mère	Discipline d'extension
Mme SORCELLE BIGOT Patricia	Pistage	Ring
Mme SORCELLE BIGOT Patricia	Pistage	Campagne

En vertu des prescriptions du règlement, ce juge remplit les conditions pour être autorisée à prétendre à une extension de jugement sous réserve de la décision des membres de la CUN-CBG

3-3- Demande de juge formateur :

Nom	Discipline concernée
M. BOTTARO Stéphane	Ring
M. CHARRIERE Jean Marc	Ring

En vertu des prescriptions du règlement, ces juges remplissent les conditions pour être autorisés à prétendre à la fonction de juge formateur sous réserve de la décision des membres de la CUN-CBG

4. Bilan des juges (toutes disciplines)

Au 2 juillet 2022 la CUN-CBG dispose de :

- 66 juges en Ring dont 16 juges atteints par la limite d'âge en 2028
- 36 juges en Mondioring dont 12 juges atteints par la limite d'âge en 2028
- 12 juges en Campagne dont 8 juges atteints par la limite d'âge en 2028
- 30 juges en IGP – FH dont 4 juges atteints par la limite d'âge en 2028
- 33 juges en Pistage dont 14 juges atteints par la limite d'âge en 2028
- 35 juges en Obéissance dont 15 juges atteints par la limite d'âge en 2028
- 9 juges en RU dont 1 juge atteint par la limite d'âge en 2028
- 6 juges en Sauvetage dont 2 juges atteints par la limite d'âge en 2028

5. Stages

5.1 – Rappel des procédures

Problèmes récurrents qui méritent une attention particulière par les organisateurs :

- Tous les dossiers des stagiaires doivent être certifiés conformes par le responsable de la CUT d'appartenance

- En ce qui concerne les copies du carnet de travail, penser à joindre au dossier la 1ère page qui certifie de l'identité du chien et de son propriétaire puis les pages (gauche et droite) qui attestent de la progression de l'équipe à partir du brevet.
- Les dossiers des stagiaires doivent être réceptionnés aux plus tard 15 jours avant le stage
- Les formations sont effectuées en présentiel par les formateurs (formateurs CUN et vétérinaires)

5.2 – Nombre de formateurs CUN-CBG

À ce jour le groupe de travail formation dispose de 13 formateurs CUN-CBG sur le territoire Français. Il serait souhaitable que ces formateurs puissent se réunir à l'occasion d'une réunion afin d'échanger et d'éclaircir certains points précis concernant le contenu de ces formations actuelles et futures.

- Date proposée : vendredi 30 juin 2023 au siège de la Société Centrale Canine

5.3 – Bilan des formations

Du 5 avril 1999 au 31 juillet 2022, 147 formations ont été réalisées sur le territoire métropolitain et des DROM-COM (la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et la Polynésie Française)

Depuis cette date, la CUN-CBG a supervisé la formation de 3 376 moniteurs habilités à la pratique au mordant et de 4 103 entraîneurs de Club.

5.4 – Projets de formations

Le GTF envisage de créer deux nouvelles formations

a) La première concerne les entraîneurs de Clubs débutants afin qu'ils puissent acquérir de l'expérience sur le terrain :

- Appellation : entraîneur « 1^{er} degré » (d'où la modification de l'appellation de l'entraîneur actuel en entraîneur « 2eme degré » - prérequis et contenu restent inchangés)
- Prérequis : 1 an en Club et obtention d'un CSAU ou du SCPP (Sport Canin Premier Pas).
- Être titulaire de la licence « auxiliaire » (encadrement des Clubs)
- Durée : 2 week-ends
- Contenu théorique (2 power points : 70 et 100 diapositives) : La cynophilie officielle, l'identification du chien, les chiens catégorisés, bien-être animal, éducation ou dressage, quelques notions sur le comportement du chien et de pédagogie, sauvetage secourisme canin.
- Pratique sur le terrain : Présentation du matériel de travail et son rôle (laisse, collier, muselière), sociabilité (homme et chien), les positions (assis, debout, couché), rappel (voix ou sifflet), immobilité (avec ou sans le maître), suite au pied (différentes allures et directions), franchissement d'obstacles (artificiels ou naturels), blocage (sur rappel ou suite au pied), refus d'appâts (individuel ou en groupe), indifférence aux coups de feu et artifices, porter remettre (maître et inconnu)
- Organisation : matin « cours » et après midi « travail sur le terrain »
- Objectif de la formation : savoir encadrer un petit groupe sur des exercices d'éducation de base
- Diplôme : la formation est sanctionnée par une attestation du suivi de stage à l'issue d'une évaluation
- Formateurs : envisager de recruter des formateurs spécifiques à cette formation

b) La deuxième formation concerne les hommes assistants débutants afin qu'ils puissent contrôler et maîtriser certaines techniques du travail au mordant :

- Appellation : homme assistant « 1er degré » (ouverture d'un 2eme degré si nécessaire avec une préparation aux sélections avec la participation active du GT concerné – formateurs pour le 2ème degré : sur décision du GT concerné)
- Prérequis : être détenteur d'un certificat de médecine sportive autorisant la pratique des sports violents. Fournir une copie du carnet de santé ou pièce médicale attestant d'une vaccination antitétanique récente. Être titulaire d'une licence homme assistant d'entraînement.
- Durée : 2 week-ends
- Groupe : de 10 personnes maximums avec leurs chiens âgés entre 1 et 8 ans et déjà débouffés au mordant
- Contenu théorique (1 power point avec 68 diapositives): bien-être animal, définition de l'action mordante, réglementation, l'intérêt du mordant sportif, spécialités mordantes, matériel.
- Pratique sur le terrain : Présentation du matériel de travail et son rôle. Savoir utiliser un chiffon un boudin, une jambièrre et une manchette (débouffage et Frabo). Maniement du bâton et du revolver. Savoir réceptionner un chien de haut et de bas sur un training puis en libre sur une distance de 5 mètres (face et fuyante)

- Organisation : personnalisée
- Objectif de la formation : savoir déclencher et entretenir un chien au mordant sur des exercices de base et sans danger pour ce dernier
- Diplôme : la formation est sanctionnée par une attestation du suivi de stage à l'issue d'une évaluation
- Formateurs : envisager de recruter des formateurs spécifiques à cette formation, après entente avec le GT Formation et les GT concernés.

Groupe Travail Formation - Jugements et juges étrangers

Jugement par les juges Français :

	Jugement CSAU	Jugement brevet	Jugement concours 1, 2 et 3	Concours international (1)	Jugement DROM-COM (2)	Jugement à l'étranger (3)	Jugement Concours sélectif géré par le GT	Jugement Championnat territorial	Jugement Grand Prix	Jugement Coupe de France	Jugement sélection H.A. niveau 1,2 et 3
Postulant juge	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Élève juge	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Juge	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (4)	Oui (5)	Oui (5)	Oui (5)	Oui (5)	Oui (5)
Juge formateur	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Juge honoraire	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

(1) Concours International organisé en France métropolitaine : CACIOB –CACIT.

(2) DROM-COM

(3) Pays étrangers adhérents à la F.C.I. ou pays étrangers ayant signé une convention de partenariat avec la CUN-CBG

(4) Avec un minimum de 3 années de titularisation et 6 concours jugés depuis la date de nomination. Avoir l'autorisation de la S. C. C.

(5) Se référer au document « cursus des juges de la CUN-CBG »

Jugement en France des disciplines internationales par des juges étrangers originaires d'un pays adhérent à la FCI :

Juge étranger (agrée par la canine de leur pays)	Jugement CSAU	Jugement brevet	Jugement concours 1 2 et 3	Jugement DROM-COM	Jugement Concours sélectif géré par le GT	Jugement Championnat territorial	Jugement Grand Prix	Jugement Coupe de France	Jugement sélection H.A. niveau 1,2 et 3
	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Jugement des disciplines spécifiques à la France par des juges étrangers originaires d'un pays ayant signé une convention avec la CUN-CBG :

Juge étranger (agrée par la canine de leur pays)	Jugement CSAU	Jugement brevet	Jugement concours 1 2 et 3	Jugement DROM-COM	Jugement Concours sélectif géré par le GT	Jugement Championnat territorial 1	Jugement Grand Prix	Jugement Coupe de France	Jugement sélection H.A. niveau 1,2 et 3
	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

Un juge étranger, dont le pays est signataire d'une convention, qui souhaiterait juger en France métropolitaine et dans les DROM-COM devra remplir les conditions suivantes :

- Sa fédération devra faire une demande officielle au GT concerné qui validera ou non la candidature.
- Il devra remplir les prérequis techniques de la discipline
- Il devra effectuer la formation technique identique aux juges de la discipline.

Après avoir effectué le cursus, il pourra alors juger sur le territoire métropolitain et les DROM-COM, les brevets, et les niveaux 1, 2 et 3

3. Questions diverses :

3.01 - Équivalences des disciplines :

Ci-dessous pour rappel, les équivalences pour les disciplines olfactives :

Brevets : tous les chiens, toutes les disciplines

	Recherche Utilitaire	Pistage I. F. H.	Pistage français	Sauvetage
Équivalence :	Échelon 1	Échelon 1	Échelon 1	Échelon V
Équivalence :	Échelon 2		Échelon 2	Échelon A
Équivalence :	Échelon 3	Échelon 2	Échelon 3	Échelon B

Ci-dessous les équivalences pour les disciplines de mordant :

Brevets : tous les chiens, toutes les disciplines

	Campagne	I. G. P.	Mondioring	Ring
Équivalence :	Échelon 1	Échelon 1	Échelon 1	Échelon 1
Équivalence :	Échelon 2	Échelon 2	Échelon 2	Échelon 2
Équivalence :	Échelon 3	Échelon 3	Échelon 3	Échelon 3

- Dans toutes les disciplines qui lui sont accessibles, lorsque le chien est accessible à un échelon supérieur, il peut concourir à cet échelon supérieur dans toutes les disciplines.

- Si le conducteur décide de commencer une autre discipline par l'échelon 1, il devra faire le cursus complet.

3.02 - Hommes Assistants en Mondioring :

La CUN-CBG décide de prendre en charge le coût de l'inscription des hommes assistants à la sélection Mondiale.

3.03 – Information, communication :

- Année après année les difficultés à organiser le Challenge Inter-Races se confirment, autant du point de vue des candidatures d'organisation que de la participation des équipes.

Il faut préciser que plusieurs disciplines pratiquent la formule d'un ou plusieurs « invité(s) de race » lors de leurs Grands Evènements, que le Grand Prix SCC de Ring qui laisse la place à 10 équipes peine à les occuper, et que nombre d'associations de race mettent en place des championnats le plus souvent au sein d'une Nationale d'Élevage.

- S'il n'est pas question de chercher partout motif à discussion, et si le droit à une petite erreur ou négligence se comprend parfaitement, les fautes sérieuses et/ ou répétées ne sauraient être tolérées. Pour ces situations, après avoir été cité nominativement dans un PV du GT concerné le juge recevra un courrier de rappel. S'il devait y avoir de nouveaux manquements les GT instruiront alors une procédure disciplinaire. Les heures et la passion de chaque conducteur ne peuvent être balayées du fait d'une non-application du règlement ou d'une application toute personnelle.

- Les évolutions climatiques que nous connaissons régulièrement depuis plus de 10 ans doivent nous conduire à réfléchir à d'éventuelles modifications de nos calendriers « Grands Évènements » pour les années à venir. Sans précipitation, sans renoncer à notre impératif de sélection, mais en prenant en compte la réalité des températures que nous subissons de plus en plus souvent durant ce qui était la « belle saison ». Il est donc demandé aux GT de voir comment les saisons de chaque discipline pourraient évoluer d'ici à quelques années.